



## RÈGLEMENT 2018

### Article 1 · Objet

- Distinguer les émetteurs, les conseils d'administration et de surveillance, et les organes de direction qui répondent aux attentes réelles des investisseurs – mandants comme mandataires.
- Souligner les initiatives prises en matière de gouvernement d'entreprise afin de consolider la confiance des investisseurs, facteur essentiel du bon fonctionnement des marchés.
- Encourager la mise en œuvre des règles et pratiques de *corporate governance*.

### Article 2 · Organisateur

L'Agefi.

### Article 3 · Partenaires méthodologiques

CMS Francis Lefebvre Avocats, EcoVadis, Ethics & Boards.

### Article 4 · Établissement du palmarès

Les prix sont décernés sur la base des résultats d'une enquête de perception à un tour, menée auprès de professionnels de la finance – entre autres spécialistes de la gouvernance, investisseurs institutionnels, analystes.

### Article 5 · Période de référence

Du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018.

### Article 6 · Modalités de participation à l'enquête

- Être un investisseur institutionnel (gérant actions, gérant privé, responsable de la gestion, analyste *buy side*) français ou étranger.
- Être un professionnel de la recherche (analyste financier *sell side*, stratéguiste, économiste, responsable de la recherche, analyste crédit) français ou étranger.
- Gérer ou suivre les valeurs françaises cotées sur Euronext.

## Article 7 · Conditions d'éligibilité

Être un émetteur coté sur Euronext et appartenir à l'indice SBF 120.

## Article 8 · Comité de pilotage

Les Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise ont leur méthodologie qualifiée et validée par un comité de pilotage qui en garantit le sérieux et la conformité aux attentes des acteurs du marché. Composé de personnalités expertes ayant un rôle et un rayonnement institutionnel, le comité de pilotage accompagne la mise en œuvre des Grands Prix et se réunit à la clôture de l'enquête afin d'en valider les résultats.

Le comité se réserve le droit de ne pas attribuer un prix dans une catégorie si, selon ses membres, les résultats de l'enquête ne sont pas jugés significatifs.

La maîtrise d'œuvre des Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise est confiée à Damien Pichon, Responsable Programmes et Partenariats à L'Agefi (tél. : + 33 1 41 27 47 09).

### Composition du comité de pilotage 2018 :

Madame Valentine Bonnet, *Directrice en charge du gouvernement d'entreprise et de la déontologie, AFG*

Madame Véronique Bruneau Bayard, *Avocat, CMS Francis Lefebvre Avocats*

Monsieur Jean-Philippe Desmartin, *Directeur de l'investissement responsable, Edmond de Rothschild AM*

Monsieur Sylvain Guyoton, *Senior vice president research, EcoVadis*

Madame Cécile Helme-Guizon, *Déléguée générale, IFA*

Monsieur Patrick d'Humières, *Consultant spécialiste du management de la RSE et du développement durable*

Monsieur Vincent de La Vaissière, *Président, VcomV*

Monsieur Philippe Mudry, *Directeur général et directeur éditorial, L'Agefi*

Monsieur Jean-Philippe Roulet, *Secrétaire général, Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise*

Madame Eliane Rouyer-Chevalier, *Présidente d'honneur, CLIFF*

Madame Floriane de Saint-Pierre, *Présidente, Ethics & Boards*

Monsieur Laurent Sacchi, *Directeur délégué à la présidence et Secrétaire du conseil d'administration, Danone – récipiendaire du Grand Prix du Gouvernement d'Entreprise 2017*

Madame Sophie Schiller, *Professeur agrégée, Université Paris-Dauphine*

## Article 9 · Méthodologie

### 1 · Recensement des pratiques existant au sein des entreprises de l'indice SBF 120 sur la base des données communiquées dans le rapport annuel et les documents de référence

#### *· Prix Fonctionnement des organes sociaux*

- Dissociation des fonctions d'exécution et de surveillance :
  - Société anonyme avec Conseil de Surveillance
  - Société anonyme et dissociation des fonctions de DG et de Président du Conseil
  - Société anonyme avec PDG et Vice-Président ou Administrateur Référent
- Vice-Président ou Administrateur référent en cas de dissociation des fonctions ci-dessus
- Règlement intérieur du Conseil régulièrement mis à jour et publié
- Information concernant la procédure de prévention des conflits d'intérêts
- Information préalable du Président du Conseil et/ou du Comité en charge des nominations et/ou du Conseil avant l'acceptation d'un nouveau mandat par un membre
- Mention d'un processus d'intégration des membres du Conseil dans le document de référence
- Obligation pour les membres du Conseil de détenir un nombre d'actions équivalent à un an de jetons de présence
- Nombre de réunions du Conseil
- Réunion du Conseil hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs
- Séance du Conseil ou séminaire dédiés à la stratégie et mentionnés dans le document de référence
- Programme de succession des dirigeants mandataires sociaux
- Évaluation du Conseil (auto-évaluation ou évaluation externe), indication des résultats et des pistes d'amélioration envisagées
- Taille du Conseil

- Ancienneté moyenne des membres du Conseil dans leur mandat
- Indication du taux de présence individuel des membres du Conseil
- Taux moyen d'assiduité aux réunions du Conseil
- Taux moyen d'assiduité aux réunions de Comité

#### · Prix Composition du conseil

- Informations sur les principes de composition du Conseil
- Critères d'indépendance clairement spécifiés et revue annuelle de l'indépendance selon les critères du code AFEP-MEDEF
- Renouvellement échelonné des mandats
- Information détaillée sur les membres et les mandats qu'ils détiennent dans les autres sociétés
- Pourcentage d'administrateurs indépendants dans le Conseil conforme au code de gouvernance AFEP-MEDEF
- Représentation des salariés dans le Conseil conforme à la loi Rebsamen
- Représentation des salariés actionnaires conforme à la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006
- Indépendance du Comité d'Audit selon le code AFEP-MEDEF, avec Président indépendant et au moins 2/3 de membres indépendants
- Comité en charge des nominations : Président indépendant et au moins 50% de membres indépendants
- Comité en charge des rémunérations : Président indépendant et au moins 50% de membres indépendants
- Présence d'un administrateur salarié dans le Comité en charge des rémunérations
- Pourcentage de femmes au sein du Conseil
- Pourcentage de membres de nationalité étrangère (extranationalité par rapport au siège de la société)
- Existence d'un comité en charge de la gouvernance
- Existence d'un comité en charge de l'éthique
- Existence d'un comité en charge de la RSE
- Présence d'un censeur au moins au sein du Conseil

#### · Prix Démocratie actionnariale, transparence de l'information et qualité de la communication

- Existence d'un Comité consultatif des actionnaires
- Organisation de réunions d'information à destination des actionnaires
- « Brochure de convocation » à l'Assemblée Générale
- Existence d'un espace aisément accessible sur le site internet dédié à l'Assemblée Générale
- Résolutions distinctes pour chaque convention réglementée
- Utilisation de VOTACCESS par la société
- Publication d'un résumé de l'Assemblée Générale sur le site internet de la société
- Publication des questions-réponses posées par les actionnaires lors de l'assemblée
- Enregistrement vidéo de l'Assemblée Générale disponible sur le site internet de la société
- Traduction en anglais de la brochure de convocation

#### · Prix Compliance et maîtrise des risques

- Corruption
- Conflit d'intérêts
- Fraude
- Blanchiment
- Pratiques anti-concurrentielles
- Indicateurs étudiés : politiques ou chartes éthiques, responsabilités dédiées (comité éthique, etc.), cartographie des risques, formation et sensibilisation, audits internes et procédures de contrôle, mécanismes d'alerte, procédures d'approbation, vérification des tiers, déclaration des conflits d'intérêts, certifications, reportings, amendes, condamnations, sanctions économiques

#### · Prix Responsabilité sociétale des entreprises

- Consommation d'énergie, émission de gaz à effet de serre, eau, biodiversité, recyclage et déchets, impacts produits, consommation durable
- Sécurité et santé des salariés, conditions de travail, égalité professionnelle, dialogue social, formation, droits de l'homme au travail (discrimination, harcèlement, travail forcé, etc.)
- Relations avec les fournisseurs
- Indicateurs étudiés : politiques ou chartes, gouvernance, initiatives en faveur de la RSE, objectifs chiffrés, programmes et actions en appui de ces objectifs, audits internes et procédures de contrôle, mécanismes d'alerte, certifications, labellisations, reportings, controverses, amendes, consommations

#### · Prix Diversité dans les organes de direction

- Part de femmes dans les Conseils, avec "bonus" si une femme en est Présidente, Vice-Présidente ou Administrateur Référent
- Part de femmes dans les Comex, avec "bonus" si une femme est CEO ou si 25% de femmes au moins dans le Comex ou dans le Comité de direction, et avec "malus" si moins de 10% de femmes dans le Comex ou dans le Comité de direction
- Part de femmes dans les Comités de nomination, de rémunération et d'audit, avec "bonus" si présidés par une femme
- Part de femmes dans les 100 premiers postes de l'entreprise (ordre hiérarchique) sur la base déclarative de l'entreprise
- Évolution de la féminisation au cours des trois dernières années pour le Comex, la présidence des Comités, les 100 premiers postes de l'entreprise
- Moyenne d'âge des membres du Conseil
- Écart d'âge des membres du Conseil
- Part de membres du Conseil de nationalité étrangère (extranationalité par rapport au siège de la société)

### · *Prix Dynamique de Gouvernance*

- Liste des sociétés présélectionnées établie par les membres du comité de pilotage

### · *Grand Prix du Gouvernement d'Entreprise*

- Grand Prix attribué à l'unanimité des membres du comité de pilotage
- Indice SBF120, toutes pratiques confondues

## 2 · Présélection des sociétés méritantes

Sur la base de l'analyse menée par les partenaires méthodologiques, dix sociétés sont en principe présélectionnées dans chaque catégorie de prix, cinq au sein du CAC 40 et cinq parmi les 80 autres valeurs du SBF 120.

Cette présélection est effectuée de manière collégiale par les membres du comité de pilotage.

Un émetteur peut être présélectionné dans une ou plusieurs catégories de prix.

## 3 · Enquête à un tour auprès de professionnels de la finance

Le questionnaire est construit autour des catégories de prix définies dans le cadre des Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise – excepté pour le Grand Prix, décerné hors enquête.

Sur chaque catégorie de prix sont indiquées les entreprises présélectionnées par le comité de pilotage. Les sondés devront citer les entreprises qui, selon eux, répondent le mieux aux pratiques définies dans chaque catégorie – au maximum trois parmi cinq issues du CAC 40, de même pour celles issues du SBF 80.

## 4 · Établissement du palmarès

Le palmarès sera établi par addition des votes obtenus dans chaque catégorie de prix. L'entreprise ayant cumulé le plus grand nombre de votes dans une catégorie sera désignée lauréate.

Le Grand Prix du Gouvernement d'Entreprise est pour sa part attribué à l'unanimité des voix des membres du comité de pilotage.

## **Article 10 · Refus de publication**

À l'issue de l'enquête les émetteurs classés sont avertis par un e-mail adressé à leur intention.

Toute entreprise peut, si elle le désire, s'exclure du palmarès : il lui suffit pour ce faire d'envoyer sa demande par courrier à L'Agefi Événements – Immeuble Le Malesherbes, 110-114 rue Victor Hugo, 92300 Levallois-Perret.

## **Article 11 · Obligations**

La participation aux Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise implique l'adhésion au présent règlement.

Seul un représentant de la présidence ou de la direction générale sera éligible à venir recevoir le prix décerné à sa société.

## **Article 12 · Remise des prix**

Les Grands Prix du Gouvernement d'Entreprise seront remis le **2 octobre 2018**.